

Document de travail

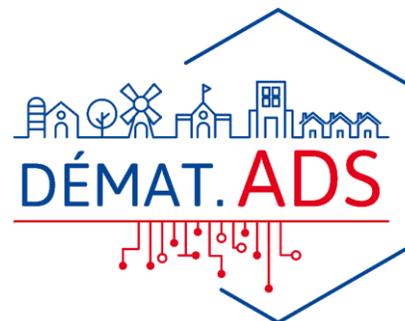


DEMAT.ADS – LES CONSULTATIONS DEMATERIALISEES

Le kit services consultables

Juillet 2021

Les modalités de consultation dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme font partie du périmètre du programme Démat.ADS. Ce Kit est à destination des services consultables. Il a pour objectif de vous permettre d'appréhender et de maîtriser les grands principes de la dématérialisation et les solutions s'offrant à vous pour la mettre en place.



COMMENT UTILISER LE KIT SERVICES CONSULTABLES ?

1 Dans un premier temps, découvrez « Les différentes solutions de dématérialisation des consultations » pour identifier celle qui sera adaptée à votre situation. Trois cas de figure sont possibles :



KIT



Vous utilisez vos propres outils, raccordés à PLAT'AU

Vous utilisez AVIS'AU

Vous utilisez le module de gestion fourni par l'éditeur de la collectivité à l'origine de la consultation



Notice de l'enrôlement à PLAT'AU
(document disponible sur OSMOSE dans le dossier DDT(M) – Plan de bascule)

2 Prenez connaissance du document « Enrôlement et premiers pas » qui vous détaillera les étapes à suivre pour accéder à AVIS'AU



Vous devez vous coordonner avec votre service instructeur pour s'assurer :

- ✓ Qu'il peut accéder à l'outil
- ✓ Que le service instructeur peut lui envoyer des demandes d'avis



PLAT'AU – Guide de prise en main technique
(document disponible sur OSMOSE dans le dossier Partenaires informatiques)

3 Une fois enrôlé vous pourrez utiliser AVIS'AU en vous appuyant sur la **documentation fonctionnelle**



KIT

Consultez la **FAQ** du Kit pour trouver une réponse à vos questions éventuelles sur la dématérialisation des consultations et l'utilisation d'AVIS'AU :



KIT

et partagez vos questionnements sur l'espace Démats.ADS OSMOSE.

